Agadir : Le Syndicat honore ses anciens présidents

Compte Test - 2020-01-15 08:23:51 - Vu sur pharmacie.ma

Universiapolis-Agadir a abrité le samedi dernier la sixième édition du Forum économique national de la pharmacie, rencontre organisée par le Syndicat des pharmaciens d'officine de la Wilaya d'Agadir (SPOWA) autour du thème «Accroître le rendement de l'officine : Espoirs et illusions». La séance matinale a été animée par Mme Hanane Oubidar qui a traité le thème «Ressources humaines en officine». Cette experte en management et en stratégie a fait une présentation interactive par laquelle elle a passé en revue les dispositions de la Loi n° 65-99 relative au Code du travail en mettant en avant aussi bien les obligations des pharmaciens que de leurs collaborateurs. Malheureusement, la routine et le manque de rigueur peuvent aboutir à des situations de crise dont la gestion n'est pas toujours aisée. Le Comité d'organisation du Forum a réservé l'après-midi aux dispositifs médicaux (DM), un sujet devenu d'actualités depuis que les pharmacopées de référence ont été publiées au mois de mai dernier (BO n° 3049). Le Pr Jamal Taoufik, qui a présenté l'évolution du cadre juridique des DM, a exhorté les pharmaciens d'officine à faire valoir leur droit de distributeur exclusif de DM au public. En effet, l'article 4 de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie considère que «les objets de pansement, produits et articles à usage médical figurant à la pharmacopée et les objets de pansement, produits et articles à usage médical, présentés sous une forme stérile conformément aux conditions de stérilité décrites dans la pharmacopée comme faisant partie du monopole du pharmacien». La publication des pharmacopées de référence a également rendu effectif l'article 30 de la même loi qui réserve exclusivement «les objets de pansements, produits et articles définis à l'article 4» aux pharmaciens d'officine. La Commission nationale de la pharmacopée a tenu une réunion le 24 septembre dernier à la Direction du médicament et de la pharmacie et a défini la liste des produits qui doivent être dispensés exclusivement en officine. Bien évidemment, les importateurs de ces produits sensibles listés par cette commission continueront à les importer, mais la vente au public ne peut être assurée que par un pharmacien d'officine. Le Pr Jamal Taoufik a également insisté sur l'importance d'organiser des modules de formation sur les DM pour que leur dispensation se fasse dans de bonnes conditions. Cette présentation a été suivie par une allocution du président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, M. Mohammed Lahbabi, qui a déploré la vente de ces DM en dehors du circuit légal de leur distribution. Il a par la même occasion incité les Syndicats membres de la Confédération à engager des poursuites vis-à-vis de toutes les sociétés ou personnes qui transgressent la loi en matière de DM. Ce pharmacien de Casablanca a aussi brossé un état des lieux de la profession qui continue à payer un lourd tribut depuis la publication du Décret de fixation des prix des médicaments dont les initiateurs se sont plus focalisés sur les baisses que sur l'accessibilité aux médicaments. C'est ce qui explique la stagnation de la consommation annuelle des médicaments malgré la mise en place du nouveau cadre de fixation des prix des médicaments. M. Lahbabi a, par ailleurs, annoncé que le Conseil national de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc qui s'est réuni vendredi dernier à Agadir a décidé d'organiser le 10 février 2020 un

sit-in, devant le ministère de la Santé à Rabat, pour exprimer le mécontentement des pharmaciens d'officine et protester contre les conséquences désastreuses engendrées par les politiques du ministère de tutelle. Le SPOWA a également organisé, à l'occasion de son 40e anniversaire, une soirée culturelle avec un hommage aux anciens présidents et aux membres des bureaux qui se sont relayés pour servir et défendre les pharmaciens de la capitale du Souss. La quasi-totalité des anciens présidents a pris part à cette cérémonie et a unanimement salué cette initiative louable initiée par l'équipe de M. Hicham Laktib, l'actuel président du Syndicat d'Agadir. On ne peut que féliciter le Syndicat d'Agadir pour ce geste noble qui constitue un bel exemple de confraternité, ingrédient qui conditionne la pérennité de la profession pharmaceutique. Version PDF : lien